



CONCORDIS®

Écoute
Discrétion
Expérience
Professionnalisme

Institut Suisse de Coaching & Formation

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2019 / 2020

Renseignements personnels

Madame <input type="checkbox"/>	Date de naissance :
Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom :	Prénom :
Rue, N° :	
NPA, Lieu :	
Tél. Privé :	Mobile :
Email :	
Profession :	Employeur :
Formation :	
Motivation :	Veuillez nous faire parvenir une lettre de motivation qui explique, simplement, avec vos propres mots : comment vous voyez cette formation, ce que vous en attendez... Merci de nous la transmettre en annexe de votre demande d'inscription.

Niveaux et Types de formation

Je m'inscris à (faire une croix):

Types de certification	Formation à distance		Formation en présentiel		Arrhes (à soustraire du prix)
	Tarif Entreprises*	Tarif pour particuliers	Tarif Entreprises*	Tarif pour particuliers**	
Coach PRO	<input type="checkbox"/> CHF 7'030.-	<input type="checkbox"/> CHF 5'980.-	<input type="checkbox"/> CHF 6'530.-	<input type="checkbox"/> CHF 4'980.-	CHF 600.-
Coach Spécialiste	<input type="checkbox"/> CHF 9'250.-	<input type="checkbox"/> CHF 7'980.-	<input type="checkbox"/> CHF 8'750.-	<input type="checkbox"/> CHF 6'980.-	CHF 800.-
Expert Coach	<input type="checkbox"/> CHF 11'480.-	<input type="checkbox"/> CHF 9'980.-	<input type="checkbox"/> CHF 10'980.-	<input type="checkbox"/> CHF 8'980.-	CHF 1'000.-

* Ce tarif s'applique lorsque la formation est payée ou subventionnée par un employeur ou une institution.

** Ce tarif inclut les **10 % d'escompte** déduits pour tout paiement effectué en totalité **avant le 31 mai**. Pour un paiement entre le 1^{er} juin et le 31 août, 5 % est encore offert, les prix sont alors de : CHF 5'240.-, CHF 7'350.-, CHF 9'450.-. Et tout paiement effectué dès le 1^{er} septembre est basé sur les **prix bruts**, à savoir : CHF 5'530.-, CHF 7'750.-, CHF 9'980.-.

NB Les frais administratifs uniques de CHF 220.- sont à ajouter au prix total.

Mode de paiement choisi (faire une croix)

BVR Virement bancaire

Des paiements échelonnés sont éventuellement possibles (demander nos conditions spéciales).



CONCORDIS®

Écoute
Discretion
Expérience
Professionalisme

Institut Suisse de Coaching & Formation

Conditions Générales (CG) (25 février 2019)

Préambule : le présent formulaire d'inscription, accepté par Concordis, Institut Suisse de Coaching et Formation (ISCF), constitue un contrat qui une fois signé, lie les 2 parties aux présentes CG.

Procédure d'inscription : remplir, signer et nous retourner le présent formulaire d'inscription, par poste (Concordis, Institut Suisse de Coaching et Formation, Case postale 288, 2301 La Chaux-de-Fonds) ou scannée, par mail à info@coaching-formation.ch. **Pour être prise en compte**, toute **pré-inscription** doit être suivie du paiement, au minimum du montant des arrhes correspondantes. Afin de pouvoir valider l'inscription de manière définitive, les frais de formation devront être réglés, en totalité, au plus tard 3 semaines avant le début de la formation en présentiel. Les frais administratifs uniques de CHF 220.- sont à ajouter au prix total.

Annulation automatique : toute pré-inscription non confirmée par le versement de la totalité du montant de la formation **21 jours** avant le début de la formation, devra être annulée (notamment pour garantir de la place à d'autres participants en attente).

Nombre de participants : les places étant limitées, nous attribuons l'enregistrement selon le principe « premier inscrit, premier servi » (toute inscription devant être validée avec le versement au minimum des arrhes).

En principe, nous ne dépassons pas une moyenne sur l'année de 18 personnes pour les cours classiques et ne dépassons pas une moyenne maximum de 9 personnes lors des cours uniquement pratiques. Le but étant de viser une qualité optimale de dynamique de groupe, de climat de travail et d'apprentissage.

A l'inverse, si le nombre de participants devait être trop restreint selon nous, Concordis, ISCF se réserve le droit d'annuler le cours sous préavis d'au minimum 5 jours. Le cours est alors soit remboursé, soit il vous est offert la possibilité de le suivre dans sa version « à distance », et ce, gratuitement ; le choix revient à Concordis, ISCF.

Interruption de la formation / Absence : toute formation commencée reste due. Dans le cas où le participant interrompt la formation, il peut lui être offert la possibilité de reprendre la formation l'année suivante en cas de problème jugé comme force majeure par Concordis, ISCF, ou éventuellement de poursuivre plus tard dans l'année en rattrapant les modules par la formation à distance ; il est à noter que cette possibilité de formation à distance comme rattrapage* implique un coût supplémentaire à payer, respectivement de **CHF 50.- par atelier**. Par ailleurs, de manière générale, sauf cas de force majeure (certificat médical original à l'appui), aucune absence ne peut être acceptée : les 15, 18 ou 21 ateliers doivent être suivis dans leur intégralité (en présentiel ou à distance).

*Enfin, le nombre d'ateliers pouvant être rattrapés dans la formule à distance est de maximum **4** pour la formation de Coach PRO, de **5** pour la formation de Spécialiste et de **6** pour la formation d'Expert Coach. CHF 500.- de frais sont facturés dès une absence supplémentaire. Dès 2 absences supplémentaires, le cas est soumis à la Direction, qui décide.

Annulation d'inscription : toute annulation d'inscription doit être faite par lettre recommandée adressée à Concordis, Institut Suisse de Coaching et Formation, Case postale 288, 2301 La Chaux-de-Fonds au plus tard **3 semaines avant la formation**. Dans ce cas, l'ensemble des montants versés par le participant lui sera remboursé, moins CHF 220.- de frais administratifs qui seront retenus. Passé cette date, le montant de la formation est non remboursable (sauf en cas de force considérée comme majeure selon Concordis, ISCF comme par exemple une grave maladie) ; dans ce cas de figure, la procédure de remboursement est faite au *pro-rata* du nombre d'ateliers suivis et des moments de supervisions reçus par son référent, moins les frais administratifs (CHF 220.-).

Plate-forme E-Learning : en principe, dès le mardi suivant l'atelier, à 17h30, les ressources supplémentaires sont toutes à disposition sur le lien confidentiel indiqué dans votre courrier de confirmation définitive.

Devoirs de réserve : nos ateliers de formation garantissent un cadre de travail et de réflexion libre, où tout peut s'exprimer, dans la stricte garantie de la **confidentialité**. L'ensemble des propos tenus lors des ateliers, par les formateurs ou les participants (dans les exemples mentionnés, des éventuelles bribes d'histoires de vies évoquées, des cas professionnels, ...) ne doivent en aucun cas être utilisés, colportés, ni même mentionnés en dehors du cadre strict

de l'atelier. Un manquement à ce point légal formel aurait des conséquences graves d'ordre juridique; il entraînerait par ailleurs l'exclusion de la formation. Les modalités de renvoi sont réservées.

Droits d'auteurs : il en va de même concernant les enregistrements des ateliers : leur utilisation ne peut se faire strictement que par les personnes inscrites officiellement pour ce faire et ils ne peuvent être utilisés que dans ce cadre-là pour prendre connaissance de ce qui s'est dit et fait. En aucun cas, tout ou partie de ces enregistrements ne peuvent être utilisés dans un autre cadre, sans un accord écrit préalable ; enfin, ils ne peuvent pas être enregistrés ; seule leur écoute via notre plate-forme est permise. Un manquement à ces points légaux formels aurait des conséquences graves, d'ordre juridique ; Concordis, ISCF engagerait des poursuites pénales de manière diligente ; il entraînerait par ailleurs l'exclusion. Les modalités de renvoi sont réservées. En outre, l'enregistrement de tout ou partie de n'importe quel moment de formation par un tiers autre que le formateur est strictement interdit et entraînerait les mêmes conséquences que ci-dessus (dénonciation, exclusion, poursuites).

Climat de formation : tout participant qui troublerait le bon déroulement des cours ou de la formation par un comportement jugé par Concordis, ISCF comme inadéquat, grossier ou irrespectueux des autres étudiants ou des formateurs serait averti, afin de garantir une atmosphère de travail respectueuse ; si ces agissements devaient se renouveler, Concordis, ISCF se réserve le droit de renvoyer la personne de la formation (les modalités sont réservées).

Validation : l'apprentissage se déroule par étape, de manière régulière tout au long de l'année par les cours et les prolongements, notamment avec des retours formatifs (constructifs, sans note) : d'abord lors des ateliers, puis surtout lors des 2 journées de pratiques (retour oral + écrit), et sur la base des retours de votre référent personnel basés sur vos rapports de coachings. Finalement, en fin de processus d'apprentissage, en principe à la fin de l'année scolaire, « l'examen final » a lieu : il consiste en la pratique d'un entretien de coaching complet (de 45' à 1h10'), enregistré (audio), qui doit être validé par notre jury d'experts, sur exactement les mêmes bases travaillées toute l'année (les 11 compétences ICF + la capacité d'auto-évaluation).

Les frais pour l'examen d'Expert Coach (coaching + travail personnel) sont de CHF 450.-. Pour les niveaux de Coach Spécialiste et Coach PRO ils sont de CHF 250.-. Ils sont à payer au plus tard 3 semaines avant l'envoi du document pour validation. Après réception dudit fichier, le jury donne son retour écrit dans les 3 semaines après le délai final de réception.

Le détail des modalités pratiques font l'objet d'une réglementation complémentaire annexe, spécifique à chaque niveau de formation. En principe « l'examen final » se passe en fin d'année scolaire, en juin (ou octobre, voire janvier). Il en va de même pour le travail personnel des Experts Coach. En cas d'échec, une session d'examen peut être refaite une 2^e fois selon les mêmes modalités ; une possibilité d'ultime passation est réservée et décidée de manière individuelle, au cas par cas. En outre, la passation de la validation finale doit avoir lieu au plus tard après 3 possibilités potentielles (juin-octobre-janvier), passé ce délai de 16 mois après le début de la formation (de septembre à janvier de l'année subséquente), la validation finale n'est plus possible ; une attestation de participation peut être délivrée.

VAE-F (validation des acquis d'expériences et de formations) : une procédure de validation des acquis d'expériences et de formations est possible; elle nécessite l'envoi de l'ensemble de la documentation qui permettra à notre commission *ad hoc* de statuer sur la demande; au maximum **6 cours** peuvent être validés ainsi pour **Expert Coach**, **5 pour Coach Spécialiste** et **4 pour Coach PRO**; les frais liés à la procédure sont de CHF 100.- pour Coach PRO et 200.- pour les autres formations, puis de CHF 50.- par cours ainsi validé. Le prix des cours est alors retiré au montant total, un cours = CHF 300.- de moins. Cette procédure de demande de VAE-F doit se faire en principe au plus tard 8 semaines avant le début de la formation.

Clauses finales : aucune modification ou convention accessoire au présent contrat ne sera reconnue, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'une confirmation écrite *via* courrier postal recommandé de la part de Concordis, ISCF. Concordis, ISCF se réserve le droit de changer en tout temps, tout ou partie de l'ensemble des modalités (de programme, d'encadrement, de tarifs, etc.) et de l'ensemble des prestations y relatives, sans préavis. Le présent contrat est soumis au droit suisse, le *for* juridique est La Chaux-de-Fonds.

Par ma signature, je certifie l'authenticité des données indiquées sur le présent formulaire. Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et les accepte.

Date : _____

Lieu : _____

Signature :